

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions administratives et financières

PROGRAMMES MIKE ET ETIS :
RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 118.21 et 18.22, *Programmes MIKE et ETIS*, comme suit :

18.21 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat prépare une proposition pour examen par le Comité permanent à sa 73^e session sur les moyens à explorer pour assurer la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS.

18.22 À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine la proposition élaborée par le Secrétariat en application de la décision 18.21 et fait des recommandations pour examen à la 19^e session de la Conférence des Parties.

3. La viabilité opérationnelle et financière du programme Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS) figurait dans l'examen du programme ETIS (décisions 18.18 à 18.20) et est traitée dans le document SC74 Doc. 12.
4. Le Secrétariat note que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour estimer les coûts associés à l'application des recommandations émanant de l'examen du programme ETIS. Le présent document porte donc sur l'évaluation réalisée par le Secrétariat dans le but d'informer les possibles stratégies visant à assurer la viabilité financière et opérationnelle du programme de Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE).
4. Comme il est indiqué au paragraphe 4 de l'annexe 2 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce des spécimens d'éléphants*, la plupart des fonctions de réunion des données seront probablement assumées par les États des aires de répartition des éléphants, dans le cadre de leurs activités régulières de suivi de la biodiversité et d'application de la loi au niveau national, mais un appui à long terme sera nécessaire pour assurer la continuité et la viabilité de la coordination nationale, régionale et mondiale ; la mise en place de la formation et du renforcement des capacités ; la compilation et l'analyse des données mondiales et les rapports. Le présent document porte sur le soutien du Secrétariat aux États des aires de répartition et sur les ressources qui lui seront nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités, lesquelles figurent dans la résolution Conf. 10.10 (Rév. CoP18).

Historique

Les objectifs du Programme MIKE

6. Le paragraphe 27 a), alinéas i) à iv) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16), *Commerce de spécimens d'éléphants* fixe les objectifs du programme MIKE comme convenu par les Parties :

27. CONVIENT:

- a) *que les systèmes MIKE (Suivi de l'abattage illégal d'éléphants) [...], établis par la présente résolution et sous la supervision du Comité permanent, sont maintenus et élargis et ont pour objectifs:*
- i) *de mesurer et d'enregistrer les niveaux et tendances actuels de l'abattage illégal d'éléphants [...] dans les États des aires de répartition des éléphants, [...];*
 - ii) *de déterminer si, et jusqu'à quel point, les tendances observées sont liées aux mesures concernant les éléphants et le commerce de spécimens d'éléphants prises sous les auspices de la CITES; aux changements dans l'inscription des populations d'éléphants aux annexes CITES au commerce international légal de l'ivoire;*
 - iii) *d'établir une base d'informations pour appuyer la prise de décisions sur les besoins en matière de gestion, de protection et de respect des dispositions; et*
 - iv) *de renforcer les capacités des États des aires de répartition des éléphants et, s'il y a lieu, des pays participant au commerce de spécimens d'éléphants, de mettre en œuvre et d'utiliser MIKE [...] pour gérer les éléphants et renforcer la lutte contre la fraude;*

Les responsabilités en matière de rapports et rôle du Secrétariat

7. Le paragraphe 12 a) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16), *Commerce de spécimens d'éléphants* charge le Secrétariat, sous réserve du financement externe nécessaire :

12. a) *de faire rapport sur les informations et les analyses fournies par MIKE [...] à chaque session de la Conférence des Parties et, sous réserve de la disponibilité de nouvelles données pertinentes de MIKE [...], aux sessions du Comité permanent; et, en collaboration avec TRAFFIC, le cas échéant, de fournir d'autres rapports, mises à jour ou informations sur MIKE et ETIS demandés par la Conférence des Parties, le Comité permanent, le Groupe technique consultatif (GTC) ou les Parties;*

8. Le paragraphe 3 de l'annexe 2 de la résolution précise les rôles et responsabilités des États des aires de répartition des éléphants et du Secrétariat, et souligne que le Secrétariat est principalement responsable de compiler et d'analyser les données et de faire rapport, mais il peut, avec l'avis du GTC demander aux spécialistes ou organisations appropriés leur appui technique, ou leur établir des contrats de sous-traitance, en vue de coordonner les activités suivantes :

- a) *obtenir et compiler les données et informations indiquées ci-dessus, y compris en communiquant activement avec les États des aires de répartition;*
- b) *sélectionner des sites de suivi et, s'il y a lieu, élargir le nombre de sites au maximum;*
- c) *établir et affiner une méthodologie normalisée de collecte et d'analyse des données;*
- d) *faciliter la fourniture d'une formation aux agents désignés par les pays possédant des sites sélectionnés et aux organes de gestion CITES des États des aires de répartition des éléphants;*
- e) *établir les bases de données appropriées et des liens avec des bases de données existantes contenant des données d'analyse pertinentes; et*
- f) *réunir et traiter toutes les données et informations provenant de toutes les sources identifiées.*

Ressources dont le Secrétariat a besoin pour continuer à soutenir la mise en œuvre de MIKE

9. Le paragraphe 32 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) *EN APPELLE à tous les gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres donateurs appropriés afin qu'ils fournissent au Secrétariat, aux États des aires de répartition des éléphants et aux Parties, les fonds nécessaires pour financer les ressources dont ils ont besoin, notamment l'expertise technique, pour s'assurer que les recommandations contenues dans la présente résolution puissent être efficacement mises en œuvre.*
10. Le paragraphe 4 de l'annexe 2 de la résolution traite également du financement et de l'appui opérationnel et reconnaît que « Pour déployer et appliquer MIKE, un financement substantiel est nécessaire ».

La mise en œuvre de MIKE à ce jour

11. Depuis le lancement du programme en 2001, le Secrétariat a obtenu de divers donateurs le financement de la mise en œuvre de MIKE en Afrique et en Asie. Pour l'Afrique, le principal donateur a été l'Union Européenne au cours des 20 dernières années, pour environ 36 millions d'Euros alloués depuis 2006 en appui à la mise en œuvre de MIKE et autres activités de lutte contre la fraude et de conservation sur les sites MIKE au niveau national dans les États des aires de répartition de l'éléphant en Afrique. D'autres donateurs ont également contribué à la mise en œuvre de MIKE en Afrique, notamment un soutien récent en provenance d'Allemagne et du Japon. L'appui à la mise en œuvre de MIKE en Afrique a permis au Secrétariat d'œuvrer en étroite collaboration avec les États des aires de répartition, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et autre parties prenantes afin de créer un programme cohérent et solide de suivi et de conservation de l'éléphant à l'échelle du continent.
12. Si le soutien à la mise en œuvre de MIKE en Asie n'a pas été aussi cohérent et étendu qu'en Afrique, le programme a reçu des financements d'un plus grand nombre de donateurs, dont l'Australie, l'Union Européenne, la France, le Japon, le Royaume de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme et dans la prise en compte des priorités de conservation des éléphants dans la région asiatique, comme la réduction des conflits entre éléphants et humains, en collaboration avec l'UICN.
13. Des avancées substantielles ont été réalisées dans la mise en œuvre des activités entrant dans le cadre des responsabilités du Secrétariat précisées à l'annexe 2 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). À ce jour, le Secrétariat a été en mesure d'assumer sa responsabilité première, à savoir la compilation et l'analyse des données et le rendu des rapports, grâce l'engagement et au dévouement des États des aires de répartition participant au programme et à l'appui des donateurs. Les importantes réalisations suivantes valent la peine d'être notées :
 - a) **Compilation des données et des informations, et soumission des rapports** : L'amélioration des performances des États des aires de répartition et des sites MIKE a été continue, tant dans le domaine du suivi que dans celui de la collecte des données, un nombre croissant d'États des aires de répartition et de sites MIKE soumettant annuellement les données destinées à informer l'analyse des tendances des abattages illégaux. En Afrique, le nombre d'États des aires de répartition et de sites MIKE soumettant régulièrement les données s'est accru, passant de 23 États et 38 sites Mike en 2003 à 30 États et 62 sites Mike en 2021. En Asie, le nombre d'États des aires de répartition et de sites MIKE soumettant régulièrement les données est passé de cinq États et six sites Mike en 2003 à 13 États et 29 sites Mike en 2020. S'agissant de la soumission des rapports, le Secrétariat a rendu compte de la mise en œuvre du programme MIKE à huit sessions de la Conférence des Parties et rendu compte des niveaux et tendances des abattages illégaux d'éléphants à quatre sessions de la Conférence des Parties (CoP11, Gigiri, 2000, document [Doc. 11.31.2](#); CoP12, Santiago, 2002, document [CoP12Doc. 34.2](#); CoP13, Bangkok, 2004, document [CoP13 Doc. 29.3](#); CoP14, La Haye, 2007, document [CoP14 Doc. 53.3](#); CoP15, Doha, 2010, document [CoP15 Doc. 44.2 \(Rev. 1\)](#); CoP16, Bangkok, 2013, document [CoP16 Doc. 53.1](#); CoP17, Johannesburg, 2016, document [CoP17 Doc. 57.5](#); et CoP18, Genève, 2019, document [CoP18 Doc. 69.2](#)). Les rapports sur les niveaux et tendances des abattages illégaux d'éléphants ont été soumis à sept sessions du Comité permanent (SC61, Genève, août 2011, document [SC61 Doc. 44.2 \(Rev. 1\) Annexe 1](#); SC62, Genève, juillet 2012, document [SC62 Doc. 46.1 \(Rev. 1\) Annexe](#); SC65, Genève, juillet 2014, document [SC65 Doc 42.1 Annexe 1](#); SC66, Genève, janvier 2016, document [SC66 Doc. 47.1 Annexe 1](#); SC69, Genève, novembre 2017, document [SC69 Doc. 51.1 Annexe](#); et SC70, Sotchi, octobre 2018, document [SC70 Doc. 49.1 Annexe 1](#)). Trente deux (32) réunions des comités de pilotage sous-régionaux ont été organisées en Afrique

entre 2004 et 2021, permettant aux États des aires de répartition de partager les enseignements et meilleures pratiques tirés de leurs expériences, et de formuler des recommandations sur les actions propres à renforcer la mise en œuvre de MIKE. Ces réunions ont également permis au Secrétariat d'informer les États des aires de répartition sur les politiques de la CITES concernant les éléphants et autres questions relevant du domaine de la CITES.

- b) **Choix des sites et extension maximale du nombre de sites** : Le nombre des sites participant au programme MIKE a été augmenté et ce sont aujourd'hui 99 sites qui participent au réseau MIKE. En Afrique, le nombre des sites est passé de 55 en 2002 à 69 en 2021. Ces sites surveillent et représentent aujourd'hui plus de 50% de la population d'éléphant d'Afrique. En Asie, le Viet Nam a ajouté le Parc national de Yok Don au réseau MIKE et le Bangladesh a étendu le site Mike du Chunati Wildlife Sanctuary pour y inclure les paysages fréquentés par les éléphants, ce qui a fait passer le nombre de sites MIKE en Asie à 30 en 2021, et certains États des aires de répartition sont en passe de finaliser la sélection des sites à ajouter au réseau.
- c) **Méthodologie normalisée pour la collecte et l'analyse des données** : Une méthodologie normalisée de collecte et d'analyse des données a été élaborée et affinée au cours des années. Des matériels de formation complets et normalisés, notamment des vidéos et cours des formations en ligne, ont été élaborés et la base de données MIKE en ligne facilite la soumission des données normalisées ainsi que la visualisation de ces données. L'analyse des tendances des abattages illégaux à partir de l'index de Proportion des abattages illégaux d'éléphants (Proportion of illegal killing of elephants - PIKE) a été élaborée et revue avec l'aide du Groupe technique consultatif (GTC) de MIKE-ETIS créé par le Comité permanent pour s'assurer que le programme s'appuie sur des bases scientifiques et statistiques solides. Dix-sept réunions du GTC ont été organisées depuis 2001 et le groupe a fourni des orientations concernant l'élaboration et l'affinage non seulement de l'analyse, mais aussi l'élaboration de matériels de formation, de protocoles de collecte des données et de conseils sur la mise en œuvre de MIKE pour s'assurer de la solidité technique et scientifique du programme et de ses résultats
- d) **Formation** : Les prestations de formations au niveau national et au niveau des sites MIKE ont été mises en place et plus de 2 000 rangers et agents nationaux ont été formés en Afrique et en Asie au cours des cinq dernières années seulement. Les interventions de formation n'ont pas uniquement porté sur les données MIKE, mais aussi sur la surveillance par les rangers, sur l'utilisation de l'outil SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool - outil de surveillance et de compte rendu spatial) et, en Asie, sur la réduction des conflits entre humains et éléphants. Est exclue la formation spécialisée fournie dans le cadre du soutien aux sites clés. La création des sites clés, qui sont particulièrement importants pour la conservation des éléphants et sont donc soutenus entièrement, a également progressé, passant de neuf en 2016 à 15 en 2021. L'appui fourni aux sites clés inclut les activités de renforcement des opérations de lutte contre la fraude, la gestion, les infrastructures et la protection sociale des rangers et autres mesures visant à répondre aux autres besoins essentiels des sites. L'élaboration d'évaluations normalisées des capacités de lutte contre la fraude sur site a permis aux sites Mike et au Secrétariat de mieux comprendre et combler les lacunes en matière de capacité ayant une incidence sur la gestion des sites MIKE et sur le respect des obligations figurant au programme MIKE.
- e) **Bases de données appropriées** : Les projets financés par l'Union Européenne n'ont pas seulement soutenu l'élaboration de la base de données MIKE en ligne qui facilite la soumission et la visualisation des données MIKE, mais également l'appui fourni via le Secrétariat à TRAFFIC et au groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN (AfESG) pour la collecte et la consolidation des données sur les saisies de spécimens d'éléphants, et les estimations des populations d'éléphants. TRAFFIC a récemment élaboré le système en ligne ETIS, tandis que l'AfESG de l'UICN a élaboré, tenu à jour et évalué les améliorations apportées à la Base de données sur les éléphants d'Afrique (AED). Le Secrétariat a étudié la possibilité de pondérer les tendances de la PIKE avec les estimations des populations fournies par l'AED et de nouvelles études sur l'intégration des données et des analyses seront effectuées à l'avenir. Des analyses des covariables ont été effectuées régulièrement afin d'identifier les facteurs associés aux taux d'abattages illégaux des éléphants sur site, aux niveaux national et international, et d'orienter les interventions de gestion et les mesures de conservation ciblées. Les ensembles de données utilisés pour l'analyse des covariables sont également conservés par le Secrétariat

14. Avant tout, le programme MIKE et les activités déployées via celui-ci pour améliorer le suivi et la gestion des sites MIKE, portent l'état de conservation des éléphants d'Afrique et d'Asie à l'attention des Parties et de la communauté internationale dans son ensemble, et signalent avec soin et objectivité les sujets

de préoccupations et les points à améliorer afin d'éclairer la prise de décisions. Il joue en outre un rôle important dans la promotion d'actions synergiques, cohérentes, en vue de la conservation des éléphants dans les sites MIKE au niveau du continent tout entier.

Les stratégies mises en place par le Secrétariat pour améliorer la viabilité opérationnelle

15. Le Secrétariat utilise plusieurs stratégies en vue d'améliorer la viabilité opérationnelle, le but étant de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité et l'efficacités. Ces stratégies sont exposées ci-dessous dans le contexte de chacun des quatre objectifs du programme MIKE :

a) Objectif i) : Mesurer et enregistrer les niveaux et tendances actuels de l'abattage illégal d'éléphants et du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants dans les États des aires de répartition des éléphants, dans les États de consommation de l'ivoire et dans les États de transit de l'ivoire, ainsi que les changements dans ces niveaux et tendances

- i) S'assurer que le réseau des sites MIKE soit défini de façon optimale pour représenter les populations régionales d'éléphants est le fondement de tous les efforts de renforcement de la viabilité opérationnelle et financière. Il s'agit de garantir que les activités et les dépenses sont orientées et concentrées sur des aires de répartition représentatives des éléphants. L'examen du réseau des sites MIKE lancé en 2019 et les discussions ultérieures avec les États des aires de répartition ont abouti à l'ajout au réseau MIKE de sites d'Afrique australe. La sous-région était précédemment sous représentée dans le réseau de sites.
- ii) L'examen de l'analyse statistique et la publication du code utilisé pour exécuter l'analyse des tendances de la PIKE sur GitHub, ainsi que la numérisation et la consolidation des données dans la base de données MIKE en ligne signifient que pourraient être réduits les intrants techniques nécessaires pour consolider les données et effectuer l'analyse annuelle permettant de produire l'analyse des tendances de la PIKE. Tous les États des aires de répartition n'utilisent pas encore la base de données MIKE en ligne. Toutes les données soumises par l'intermédiaire du cahier MIKE doivent toujours être téléchargées dans la base de données MIKE en ligne. L'Unité de coordination centrale MIKE de la CITES a procédé à des formations et continue d'encourager les États des aires de répartition à saisir les données directement dans la base de données MIKE en ligne tout au long de l'année.
- iii) L'efficacité de la soumission des données et de l'analyse par la normalisation et la numérisation permet au programme MIKE d'effectuer l'analyse des tendances de la PIKE requise dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). Bien que l'intégration d'autres sources de données ait été effectuée à titre expérimental pour répondre aux obligations inscrites dans la résolution, il n'a pas encore été procédé à l'évaluation du potentiel d'intégration des analyses des tendances de la PIKE dans d'autres processus analytiques du ressort du Secrétariat (par ex. l'analyse des données annuelles du commerce légal, ou l'analyse des données annuelles du commerce illégal).

b) Objectif ii) : déterminer si, et jusqu'à quel point, les tendances observées sont liées aux mesures concernant les éléphants et le commerce de spécimens d'éléphants prises sous les auspices de la CITES; aux changements dans l'inscription des populations d'éléphants aux annexes CITES au commerce international légal de l'ivoire

- i) L'analyse des covariables est effectuée pour évaluer les facteurs associés aux tendances de l'abattage illégal des éléphants. Elle est actuellement réalisée tous les trois ans et incluse dans le rapport MIKE présenté à la Conférence des Parties. Depuis la CoP15 (Doha, 2010) aucune modification majeure des facteurs associés à l'abattage illégal des éléphants, sur site ou aux niveaux national et mondial, n'a été rapportée sur la base de l'analyse des covariables.
- ii) L'analyse des covariables a mis en évidence la nécessité de mettre en place des mesures destinées à traiter (i) de la demande en ivoire d'origine illégale, (ii) des lacunes dans le domaine de la lutte contre la fraude et autres difficultés liées à la gouvernance, au niveau national comme au niveau du site, et (iii) de la pauvreté au niveau du site. Les coûts associés à cette analyse ne sont pas élevés, mais dans la mesure où ces facteurs n'ont pas beaucoup évolué ces dix dernières années, il faudrait envisager de ne procéder à cette analyse que si des changements étaient observés dans la tendance de la PIKE.

c) Objectif iii) : Établir une base d'informations pour appuyer la prise de décisions sur les besoins en matière de gestion, de protection et de respect des dispositions

- i) L'efficacité et l'efficacité dans le cadre de cet objectif dépendent de l'amélioration de la capacité des participants au programme MIKE à accéder directement à l'information qui les intéresse via la base de données MIKE normalisée, dans un format et selon un calendrier adaptés à leurs besoins. Cela réduit également les besoins en personnel du Secrétariat (Programme Mike) dans la mesure où les rapports fournissant tableaux de bord et cartes à partir des données peuvent désormais être générés automatiquement via ce système en ligne.
- ii) La base de données MIKE en ligne permet également à tout utilisateur disposant d'un accès à Internet d'avoir directement et rapidement accès à l'information qu'il recherche (parfois même dans certains cas sur les sites MIKE eux-mêmes), ce qui améliore le potentiel d'intégration de l'information avec d'autres informations recueillies sur site et informe les activités et actions de conservation.
- iii) Un portail de formation en ligne a également été mis au point pour faciliter l'accès des États des aires de répartition aux documents qui les aideront à remplir leurs obligations au titre du programme MIKE. Cela inclut un guide sur la façon de réaliser l'évaluation des capacités de lutte contre la fraude (exigée pour tout nouveau site et périodiquement réclamée à tous les autres sites) et sur la manière de la développer pour servir de base à un plan stratégique de lutte contre la fraude sur le site MIKE concerné.

d) Objectif iv) : Renforcer les capacités des États des aires de répartition des éléphants et, s'il y a lieu, des pays participant au commerce de spécimens d'éléphants, de mettre en œuvre et d'utiliser MIKE et ETIS pour gérer les éléphants et renforcer la lutte contre la fraude

- i) En s'appuyant sur les connaissances acquises sur les sites du réseau MIKE, l'établissement de priorités dans le cadre de cet objectif garantit que les activités sont ciblées sur le sous-ensemble de sites MIKE où le renforcement des capacités est le plus nécessaire (tels qu'ils ont été identifiés sur la base d'une évaluation des données communiquées et des contacts avec les points focaux nationaux et locaux). Contrairement aux méthodes précédentes, les bases des formations dispensées et du matériel d'appui sont désormais normalisées, ce qui permet d'élargir les stratégies différentes et complémentaires du renforcement des capacités, plutôt que de se contenter de formations en personne coûteuses.
- ii) Par ailleurs, des cours de formation en ligne, des guides et des matériels ont été mis au point et peuvent être consultés sur demande pour compléter les formations traditionnelles en personne. En réduisant les frais de personnel et de déplacement, ils constituent un complément ou une solution de rechange efficace en termes de coûts à certaines formations en personne.
- iii) En outre, l'élaboration et la diffusion de ces documents permettent d'intégrer les besoins en formation MIKE aux formations dispensées par les États des aires de répartition par des formateurs formés par le Secrétariat, et à d'autres activités de renforcement des capacités organisées sur un site, ce qui accroît encore l'efficacité en termes de coûts.
- iv) Le renforcement de la lutte contre la fraude a été réalisé essentiellement par la sélection d'un nombre croissant de sites clés sur lesquels est fourni un appui au renforcement des capacités, appui ciblé sur la lutte contre la fraude. Il faut noter que l'appui à ce type de renforcement des capacités, bien qu'important, est coûteux et représente une part substantielle du budget du programme MIKE au cours des dernières années. Le Secrétariat de la CITES remercie l'UE du soutien financier qu'elle a apporté à cette activité.

Les options de diversification du financement

16. Outre les stratégies visant à renforcer la viabilité opérationnelle, comme il est expliqué au paragraphe 15, et qui sont axées sur l'efficacité et l'efficacité, tout en répondant aux besoins des États des aires de répartition des éléphants et aux besoins des donateurs, le Secrétariat a examiné d'autres options qui permettraient de diversifier les sources de financement destinées à l'appui à la mise en œuvre de MIKE.

17. Les options suivantes ont été examinées :
- a) diversifier les donateurs (financements publics)
 - b) financements du secteur privé
 - c) financement participatif (crowdfunding¹)
18. La faisabilité de ces options a été examinée en prenant en considération :
- a) les avantages, y compris pour les bénéficiaires (États des aires de répartition des éléphants) en termes de maximisation du soutien à la mise en œuvre des objectifs du programme MIKE ;
 - b) les risques, y compris les modifications des niveaux de financement qui font obstacle à une planification à long terme, augmentant ainsi les risques, sans compter les risques pour la réputation du Secrétariat ;
 - c) les coûts, y compris les coûts de transaction liés à l'obtention des fonds, à la gestion du financement et au respect des conditions imposées par les Nations Unies et par les donateurs ;
 - d) les synergies, y compris la concordance avec les activités mises en œuvre par d'autres partenaires ou organisations et les accords environnementaux multilatéraux.
19. En ce qui concerne la **diversification des donateurs**, comme il est indiqué dans le présent document, le programme MIKE reçoit déjà des contributions de sources diverses, l'Union européenne étant le principal donateur, en particulier en Afrique, et fournissant un financement pluriannuel qui a contribué à la mise en œuvre et à l'expansion réussies du programme continental MIKE. Le soutien continu de l'Union européenne permettra au programme MIKE de continuer à aider les 32 États des aires de répartition des éléphants en Afrique à atteindre les objectifs du programme MIKE tels qu'ils sont énoncés dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), et à soutenir une série d'activités visant à réduire au minimum l'abattage illégal d'espèces menacées.
20. Outre le financement pluriannuel de l'UE, le Secrétariat a reçu de petites contributions à court terme de la part de divers donateurs. Ces contributions sont importantes et elles soutiennent des activités essentielles dans les États des aires de répartition, par exemple les infrastructures soutenant les actions de lutte contre la fraude (salles de contrôle, logements pour les rangers et locaux sécurisés pour la conservation de l'ivoire). Les principales difficultés associées aux petites contributions tiennent aux coûts de transaction et de la gestion de ces fonds, ainsi qu'à l'absence de prévisibilité. Le Secrétariat n'a pu compenser les coûts de transaction que grâce au financement à long terme de l'Union européenne et aux synergies avec les projets à long terme qu'elle soutient. Le Secrétariat encourage donc les donateurs à envisager de fournir un financement pluriannuel pour faciliter la planification à long terme et le soutien continu aux États des aires de répartition. En outre, le financement pluriannuel permet au Secrétariat de rechercher des synergies avec d'autres projets mis en œuvre par des partenaires, ce qui permet de maximiser les avantages pour les États de l'aire de répartition.
21. S'agissant des **financements du secteur privé**, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a élaboré une stratégie d'engagement du secteur privé que le Secrétariat va utiliser pour orienter le processus permettant d'explorer plus avant cette option. Les financements privés pourraient être une importante source de cofinancement à l'appui de la mise en œuvre de MIKE, mais les processus de contrôle diligent du PNUE pourraient augmenter les coûts de transaction.
22. Le **financement participatif** a été utilisé avec succès par certaines agences de l'ONU pour soutenir certaines activités, par exemple, la plateforme de donations du Programme des Nations Unies pour le Développement ([PNUD](#)) subventionnait des campagnes de financement participatif (ou *crowdfunding*). Cette option comporte toutefois des risques potentiels, notamment le fait qu'il n'y a pas de contrôle quant à l'origine des fonds (contrôle diligent) et qu'il faut dépenser des fonds importants pour financer les campagnes d'informations permettant de soutenir ou d'augmenter les rendements.

¹ *Le crowdfunding est un moyen de financer un projet en recueillant de petites sommes d'argent auprès d'un très grand nombre de personnes via des plateformes en ligne.*

23. Le Secrétariat concentrera ses efforts essentiellement sur la diversification des donateurs, tout en continuant d'étudier le rôle que pourrait jouer le secteur privé, ainsi que la faisabilité du financement participatif. Le rapport d'audit du Secrétariat daté du 4 novembre 2021 recommandait que le Secrétariat élabore une stratégie de mobilisation des ressources visant à lever des fonds et faciliter une mise en œuvre effective des activités de la Convention. Si les Parties devaient approuver cette stratégie, le Secrétariat examinera également les besoins en financements du programme ETIS dans l'élaboration d'une telle stratégie de mobilisation des ressources.
24. Outre les options de diversification des sources de financement mentionnées aux paragraphes 16 à 23 ci-dessus, le Secrétariat étudiera la possibilité d'inclure dans son budget de base des éléments clefs de la capacité d'appui et d'analyse en vue de maintenir ces services essentiels pour les sites MIKE et formulera une proposition à cet égard. Cela pourrait inclure l'intégration et la consolidation des besoins et des capacités d'analyse et d'appui aux programmes dans l'ensemble des activités du Secrétariat.

Les financements actuels et les besoins futurs

Afrique

25. En Afrique, le programme MIKE a bénéficié de l'appui cohérent et continu de l'Union Européenne, comme il est écrit plus haut. D'autres donateurs ont contribué à la mise en œuvre de MIKE en Afrique, y compris l'aide récente de l'Allemagne et du Japon pour de petits projets. Le Secrétariat et les États des aires de répartition des éléphants apprécient grandement les financements fournis par les donateurs en appui à la mise en œuvre de MIKE.
26. Les deux projets MIKE financés par l'Union Européenne actuellement mis en œuvre en Afrique sont tous deux des projets pluriannuels qui doivent se terminer en 2023 et 2024.
- a) Le projet *Conservation interrégionale de la faune sauvage en Afrique orientale et australe*, financé par l'Union Européenne, est mis en œuvre en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) et la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) sur une période de cinq ans (2018-2023). Le projet vise à lutter contre l'abattage illégal de la faune sauvage et contre le trafic des produits de la faune sauvage sur trois niveaux, chacun mené par l'un des partenaires : (i) la CITES, via le programme MIKE, mène les activités de réduction de l'abattage illégal de la faune sauvage dans un certain nombre de zones protégées prioritaires situées dans des écosystèmes transfrontaliers d'importance critique répartis dans l'ensemble de l'Afrique orientale et australe ; (ii) aux niveaux national et régional, l'ONUDD mène les actions axées sur la réduction du trafic international des produits de la faune sauvage en renforçant et étendant leur programme de contrôle des conteneurs et sur l'amélioration des réponses de la justice pénale et le renforcement des capacités tout au long de la chaîne de la justice pénale ; et (iii) au niveau régional, les actions menées dans le cadre de la CMS sont axées sur le développement et le renforcement de la gouvernance et des mécanismes de gestion collaborative des plus importantes régions de conservation transfrontalières dans l'ensemble de l'Afrique orientale et australe.
- b) MIKES+ (ou projet Intra-ACP sur le trafic des espèces sauvages) est un projet sur cinq ans (2019-2024) qui contribue à la protection et à la gestion durable des populations de l'éléphant d'Afrique, mais il lutte également contre le braconnage et le commerce illégal d'autres mammifères africains emblématiques inscrits à la CITES en mettant en place une série d'activités regroupées en trois domaines de résultats : (i) soutien et renforcement du suivi de la mortalité des éléphants et des pratiques et procédures de gestion de l'ensemble du réseau des sites MIKE ; (ii) efforts réalisés par les agences de gestion de la faune sauvage des États des aires de répartition en vue de protéger les populations prioritaires d'éléphants et autres espèces cibles dans des paysages essentiels pour la conservation ; et (iii) actions menées aux niveaux national, sous-régional et continental, en appui à la conservation des éléphants et autres espèces de mammifères, à l'application des décisions pertinentes de la CITES et à la gestion effective des sites MIKE.
27. Sur la base des projets en cours et de l'augmentation du nombre de sites MIKE participant au programme (69 sites MIKE en Afrique), de l'augmentation du nombre de sites clés soutenus (15) et de l'appui à ETIS et à l'AfESG de l'UICN, le budget estimé nécessaire pour une prochaine phase de mise en œuvre en Afrique (2025-2029) est de 21 671 871 USD [en excluant les dépenses d'appui au programme (PSC) (Annexe 1)].

28. Il est important de ne pas oublier que le renforcement des capacités est un facteur de coût important, mais aussi l'une des contributions les plus précieuses que le programme MIKE apporte aux États des aires de répartition des éléphants et aux sites. Bien que les principaux domaines d'intervention comprennent l'amélioration de la viabilité par la formation des formateurs et l'intégration de la formation MIKE dans les formations et les activités de suivi menées par les États des aires de répartition, reste la contrainte liée à la conservation des connaissances sur MIKE qui est la conséquence de la fréquente rotation des personnels sur les sites. Les besoins en financements seraient moindres, si les activités de renforcement des capacités pouvaient être réduites grâce à la réussite de la formation des formateurs et à l'intégration des formations et du suivi dans les activités des États des aires de répartition.
29. La stratégie des sites clés dont il a été question au paragraphe 13 qui se traduit par un appui intégral aux opérations, aux infrastructures et au renforcement des capacités, absorbe une part importante du financement actuellement obtenu des donateurs. Si l'appui aux sites clés devait être abandonné, les financements nécessaires seraient réduits, mais il en résulterait un programme MIKE moins efficace dans ces domaines. Le budget estimatif nécessaire pour une prochaine phase de mise en œuvre en Afrique, en excluant l'appui au renforcement des capacités des sites clés, est de 9 233 504 USD [en excluant les dépenses d'appui au programme (PSC) (Annexe 2)]

Asie

30. En Asie, le programme MIKE a bénéficié d'un appui *ad hoc* de divers donateurs, dont l'Australie, l'Union Européenne, la France, le Japon, le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. En raison de l'irrégularité du niveau de financement de la mise en œuvre du programme MIKE en Asie, il a été difficile de maintenir l'élan et de développer le programme autant qu'en Afrique.
31. Bien que la menace associée au braconnage de l'ivoire en Asie ne soit pas aussi élevée qu'en Afrique, et que seuls les éléphants mâles d'Asie portent des défenses, de nouvelles menaces telles que l'abattage illégal pour obtenir la peau et d'autres parties du corps des éléphants sont préoccupantes, en particulier dans les petites populations fragmentées, et certains abattages illégaux d'éléphants pour leur ivoire sont encore enregistrés. La disparition ou la fragmentation de l'habitat et les conflits entre humains et éléphants restent les principales menaces pour les éléphants d'Asie.
32. Le récent projet financé par l'Union Européenne² a facilité le redémarrage du programme MIKE en Asie et les activités soutenues incluaient l'appui aux États des aires de répartition en vue de limiter les conflits entre humains et éléphants, en plus de la formation et de l'appui à la mise en œuvre du programme MIKE. L'examen du réseau des sites MIKE mené au cours du projet à abouti à l'ajout par le Viet Nam du Parc national de Yok Don au réseau et à l'extension du Chunati Wildlife Sanctuary pour y inclure les paysages où les éléphants sont présents.
33. Dans le cadre du projet actuellement financé par les États-Unis pour cinq États³ de l'aire de répartition des éléphants asiatiques en Asie du Sud-Est, la capacité actuelle des sites MIKE de suivi des abattages illégaux d'éléphants sera renforcée, en même temps que seront renforcées les mesures de protection et de lutte contre la fraude. En outre, seront soutenues les actions nationales et sous-régionales d'appui aux sites MIKE et d'application des principaux engagements de la CITES relatifs à l'abattage illégal d'éléphants et au commerce de spécimens d'éléphants.
34. À l'heure actuelle, aucun financement n'a été obtenu pour soutenir la mise en œuvre de MIKE en Asie du Sud.
35. Compte tenu des récents projets et de l'augmentation du nombre de sites MIKE participant au programme (30 sites MIKE en Asie), de l'introduction d'un appui aux sites clés en Asie, de la nécessité de mettre en œuvre des mesures de surveillance et de réduction des conflits entre les humains et les éléphants et d'aider le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les éléphants d'Asie (AsESG) à créer et à gérer une base de données sur les populations d'éléphants d'Asie, le budget estimé nécessaire pour une prochaine phase de 5 ans en Asie est le suivant : 5 984 290 USD [en excluant les dépenses d'appui au programme (PSC) (Annexe 3). Si est exclu du budget l'appui aux sites clés qui comprend le renforcement des capacités et la réduction des conflits entre les humains et les éléphants, qui est l'une

² UNODC-CITES Asia Wildlife Law Enforcement and Demand Management Project

³ Indonesia, Lao People's Democratic Republic, Malaysia, Thailand and Viet Nam

des principales menaces pour la conservation des éléphants en Asie, le budget estimatif est le suivant : USD 4 134 290 [en excluant les dépenses d'appui aux programmes (PSC) (annexe 4)].

Conclusion

36. Le Secrétariat propose les stratégies suivantes pour assurer la viabilité financière et opérationnelle du programme MIKE :
- a) intégrer les programmes MIKE et ETIS dans une stratégie de mobilisation des ressources qui sera élaborée par le Secrétariat ;
 - b) identifier les principaux éléments des capacités d'appui et d'analyse à intégrer dans le budget de base du Secrétariat ;
 - c) préparer des propositions pour l'appui au programme MIKE, pour examen par les donateurs ;
 - d) étudier plus avant les possibilités d'obtenir un soutien provenant d'autres sources de financement, telles que le secteur privé et le financement participatif ; et
 - e) continuer d'améliorer les performances opérationnelles, notamment en améliorant la base de données MIKE en ligne et la formation en ligne, et d'identifier et mettre en œuvre des stratégies plus efficaces en termes de coûts pour atteindre les objectifs MIKE.
37. Toutefois, le Secrétariat attire l'attention du Comité permanent sur le fait que, si le financement ne peut être assuré au cours de l'année prochaine, sa capacité à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) sera compromise, ce qui aura un impact direct sur les objectifs du programme MIKE énoncés dans la résolution. Le Secrétariat fera le point à la 77^e réunion du Comité permanent sur l'état des ressources et des financements obtenus

Recommandations

38. Le Comité permanent est invité à :
- a) noter que trois projets pluriannuels gérés par le Secrétariat en appui du programme MIKE prendront fin en 2023 (projet du CRWCP en Afrique financé par l'Union Européenne), en 2024 (projet MIKES+ en Afrique financé par l'Union Européenne) et en 2023 (projet financé par les États-Unis en Asie du Sud-Est) ;
 - b) noter que le Secrétariat n'a pas été en mesure d'obtenir des financements pour appuyer la mise en œuvre de MIKE en Asie du Sud ;
 - c) noter et appuyer les stratégies proposées par le Secrétariat au paragraphe 36 en vue d'assurer la viabilité financière et opérationnelle du programme MIKE ;
 - d) demander au Secrétariat de fournir à la 77^e session du Comité permanent un rapport sur les ressources obtenues pour soutenir la mise en œuvre du programme MIKE en Afrique et en Asie, accompagné de toute recommandation pertinente à cet égard ;
 - d) encourager les donateurs et les Parties à fournir des financements au Secrétariat pour appuyer la mise en œuvre de MIKE en Afrique et en Asie ; et
 - e) envisager de soumettre les projets de décision suivants à la 19^e session de la Conférence des Parties :

19.AA À l'adresse des Parties

Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales, les donateurs et les autres entités sont encouragés à appuyer les États des aires de répartition des éléphants et le Secrétariat dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les programmes MIKE et ETIS, comme le prévoit la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce des spécimens d'éléphants*, et le Secrétariat dans l'application de l'article 19.BB.

19.BB À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat

- a) applique les stratégies suivantes visant à assurer la viabilité financière et opérationnelle du programme MIKE :
 - i) prépare des propositions d'appui au programme MIKE pour examen par les donateurs;
 - ii) étudie toutes nouvelles options en vue d'obtenir d'autres sources de financement, comme le secteur privé et le financement participatif ; et
 - iii) continue d'améliorer les performances opérationnelles, notamment en améliorant la base de données MIKE en ligne ainsi que la formation en ligne, et continue d'identifier et d'appliquer des stratégies efficaces en vue d'atteindre les objectifs MIKE.
- b) fournit au Comité permanent un rapport sur les activités qu'il a entreprises et leurs résultats, y compris les financements obtenus pour soutenir la mise en œuvre des programmes MIKE et ETIS.

19.CC À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat conformément aux dispositions de la Décision 19.BB et, le cas échéant, formule des recommandations pour examen à la 20^e session de la Conférence des Parties

Programme MIKE

ESTIMATIONS DES BESOINS EN FINANCEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE MIKE EN AFRIQUE
(INCLUANT LE SOUTIEN AUX SITES CLÉS)

	Budget par année civile en USD					
	Année 1	Année2	Année3	Année4	Année 5	Total USD
Dépenses de fonctionnement MIKE CCU						
Personnel	749,999	772,499	795,674	819,544	844,130	3,981,847
Déplacements	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000
Location, équipement et fournitures de bureau	34,000	34,000	34,000	34,000	34,000	170,000
Coûts liés au support technique						
Élaboration des formations MIKE (en ligne/matériels etc)	50,000	0	50,000	0	0	100,000
Support technique aux analyses des données MIKE	50,000	0	0	50,000	0	100,000
Réunions du GTC	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	75,000
Soutien aux sites clés						
Ensemble des activités d'appui aux sites clés (15 sites)	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	2,250,000	11,250,000
Appui au réseau des sites MIKE						
Équipement des sites MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Formation et appui aux sites MIKE	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
Partenariats du réseau MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Réunions MIKE Afrique	0	50,000	0	0	50,000	100,000
Réunions sous-régionales MIKE	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	150,000
ETIS et AED						
Suivi du commerce illégal d'ivoire : ETIS	400,000	412,000	424,360	437,091	450,204	2,123,654
AfESG de l'UICN (Base de données de l'éléphant d'Afrique)	150,000	154,500	159,135	163,909	168,826	796,370
Visibilité						
Conception, production et diffusion des matériels	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	125,000
Respect de la Convention						
Audit	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000
Évaluation	0	0	50,000	0	0	50,000
Total (USD) (à l'exclusion des PSC)	4,283,999	4,272,999	4,363,169	4,354,544	4,397,160	21,671,871

Programme MIKE

ESTIMATIONS DES BESOINS EN FINANCEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE MIKE EN AFRIQUE
(EXCLUANT LE SOUTIEN AUX SITES CLÉS)

	Budget par année civile en USD					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total USD
Dépenses de fonctionnement MIKE CCU						
Personnel	545,000	561,350	578,191	595,536	613,402	2,893,479
Déplacements	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000
Location, équipement et fournitures de bureau	34,000	34,000	34,000	34,000	34,000	170,000
Coûts liés au support technique						
Élaboration des formations MIKE (en ligne/matériels etc)	50,000	0	50,000	0	0	100,000
Support technique aux analyses des données MIKE	50,000	0	0	50,000	0	100,000
Réunions du GTC	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	75,000
Soutien aux sites clés						
Ensemble des activités d'appui aux sites clés (15 sites)	0	0	0	0	0	0
Appui au réseau des sites MIKE						
Équipement des sites MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Formation et appui aux sites MIKE	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
Partenariats du réseau MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Réunions MIKE Afrique	0	50,000	0	0	50,000	100,000
Réunions sous-régionales MIKE	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	150,000
ETIS et AED						
Suivi du commerce illégal d'ivoire : ETIS	400,000	412,000	424,360	437,091	450,204	2,123,654
AfESG de l'UICN (Base de données de l'éléphant d'Afrique)	150,000	154,500	159,135	163,909	168,826	796,370
Visibilité						
Conception, production et diffusion des matériels	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	125,000
Respect de la Convention						
Audit	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	100,000
Évaluation	0	0	50,000	0	0	50,000
Total (USD) (à l'exclusion des PSC)	1,809,000	1,791,850	1,875,686	1,860,536	1,896,432	9,233,504

Programme MIKE

ESTIMATIONS DES BESOINS EN FINANCEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE MIKE EN ASIE
(INCLUANT LE SOUTIEN AUX SITES CLÉS)

	Budget par année civile en USD					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total USD
Dépenses de fonctionnement MIKE CCU						
Personnel	48,250	49,383	50,549	51,750	52,988	252,920
Déplacements	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000
Coûts liés au support technique						
Élaboration des formations MIKE (en ligne/matériels etc)	0	25,000	0	0	25,000	50,000
Support technique aux analyses des données MIKE	30,000	0	0	30,000	0	60,000
Soutien aux sites clés						
Ensemble des activités d'appui aux sites clés (10 sites)	350,000	350,000	350,000	350,000	350,000	1,750,000
Appui au réseau des sites MIKE						
Équipement des sites MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Formation et appui aux sites MIKE	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
Partenariats du réseau MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Réunions MIKE Asie	0	50,000	0	0	50,000	100,000
Réunions sous-régionales MIKE	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	150,000
AsESG						
AfESG de l'UICN (Base de données de l'éléphant d'Asie)	150,000	154,500	159,135	163,909	168,826	796,370
Visibilité						
Conception, production et diffusion des matériels	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	125,000
Respect de la Convention						
Audit	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000
Évaluation	0	0	50,000	0	0	50,000
Total (USD) (à l'exclusion des PSC)	1,163,250	1,213,883	1,194,684	1,180,659	1,231,814	5,984,290

Programme MIKE

ESTIMATIONS DES BESOINS EN FINANCEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE MIKE EN ASIE
(EXCLUANT LE SOUTIEN AUX SITES CLÉS)

	Budget par année civile en USD					Total USD
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Dépenses de fonctionnement MIKE CCU						
Personnel	48,250	49,383	50,549	51,750	52,988	252,920
Déplacements	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000
Coûts liés au support technique						
Élaboration des formations MIKE (en ligne/matériels etc)	0	25,000	0	0	25,000	50,000
Support technique aux analyses des données MIKE	30,000	0	0	30,000	0	60,000
Appui au réseau des sites MIKE						
Équipement des sites MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Formation et appui aux sites MIKE	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
Partenariats du réseau MIKE	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
Réunions MIKE Asie	0	50,000	0	0	50,000	100,000
Réunions sous-régionales MIKE	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	150,000
AsESG						
AfESG de l'UICN (Base de données de l'éléphant d'Asie)	150,000	154,500	159,135	163,909	168,826	796,370
Visibilité						
Conception, production et diffusion des matériels	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	125,000
Respect de la Convention						
Audit	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	100,000
Évaluation	0	0	50,000	0	0	50,000
Total (USD) (à l'exclusion des PSC)	793,250	843,883	824,684	810,659	861,814	4,134,290